Réunion de travail Joinville-Écologie / Municipalité de Joinville

Thème : désimperméabilisation & végétalisation

Mercredi 20 septembre 2023 (9h)

Mairie de Joinville
Clément Leroy, Directeur général des services *(depuis 2008)*
Anne Bouché, Directrice des services techniques *(depuis un semestre)*
Jérôme Tagnon, Élu délégué aux travaux *(depuis 2020)*

Joinville-Écologie
Anne, Michel et Philippe

Clément Leroy mène la discussion avec quelques interventions des 2 autres représentants municipaux.
A noter que, vers la fin, Leroy (directeur des services tant administratifs que techniques) nous fait savoir qu'il n'a aucune autorité, non seulement sur le Cabinet *(normal)* mais également sur la Logistique, la Police municipale et la Communication *(qui prend tant de libertés avec la réalité*).

Echanges préalables au sujet des outils de sensibilisation « Fresque du Climat » et « Fresque de la Mobilité ».
Une démarche pédagogique positive mais visiblement exploitée comme outil de communication…

Le service « Espace public » gère les Espaces verts, la Voirie et la Propreté, il compte 2 ingénieurs.
L'intervention dans l'espace public très encombré n'est pas simple.
Depuis 2 ans des actions pragmatiques sont réalisées. Besoin d'arbitrage entre esthétique et bioclimatisme.

Cimetière de Joinville : initialement, de l'enrobé qui a été décrouté (désimperméabilisation) puis recouvert de rouleaux de ray-grass, plantation de 145 arbres. *Ça permet d'afficher 5000 m2 d'EV supplémentaires.*

Réfection des rues Ratel et Etienne Pégon (Polangis) avec un enrobé clair, places de parkings avec pavés drainants ajourés permettant l'écoulement des eaux de pluie et la pousse d'herbe, petits massifs végétaux.
Impasse Moret (Polangis) plantation de 4 petits résineux, vrais arbres interdits du fait des réseaux enterrés.

Enveloppe de 400 à 500 000 € consacrés annuellement à la désimperméabilisation
L'étude de désimperméabilisation et des projets à venir (subventionnée à hauteur de 70%), ne pouvant être réalisée en interne, est confiée à un bureau d'étude VRD (AVR Ingénierie), dans le cadre d'un bail de maîtrise d'œuvre sur 4 ans. Pas de recours à un SIG (Système d'Information Géographique) et le sujet de l'étude des parcelles privées n'est pas très clair. Pour le privé, on ne pourra aller plus loin que de la pédagogie et un guide des bonnes pratiques. Un premier livrable est prévu fin septembre (rien ne passera devant le Conseil municipal). *Notre association pourrait le réclamer.*
Ainsi sont ciblés : la rue Vauban, les parvis du collège Charcot et de l'école Simone Veil, la rue Ratel ainsi que la demi-lune devant l'école primaire Oudinot.
Nb : on revient au concept de rue des Ecoles de la fin du mandat Aubry...

Cours d'écoles Oasis : des études d'impact vont être réalisées avec l'aide du CAUE 94 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement). Les enfants sont concertés pour faire des cours nature et traiter les jeux de ballons (sujet sensible du partage de l'espace).
Ainsi la cour de l'école Jougla a déjà été repensée et réaménagée l'an dernier.
Un travail a été effectué à l'école Eugène Voisin avec une plantation d'arbres à l'automne 2023.

Nb : le Conseil municipal ne votera la chose qu'après coup le 10 octobre 2023.
Ces travaux sont subventionnés par l'état à hauteur de 80%.
Le débat dans les écoles n'est pas simple.
Les parents et enfants sont souvent partants alors que les enseignants sont plus réticents.
Dans les autres écoles :

- Ecole Gressier : pas d'extension sur le terrain voisin acheté par la mairie, ce qui permettra d'avoir enfin une cour de récré de taille décente (« cour végétale » l'année prochaine).
- Ecole Parangon : extension prévue pour accueillir les CP de Simone Veil, qui au final ne serait que maternelle.
- Ecole Simone Veil : le ratage est admis par Leroy. Cours Oasis impossible, essai d'un couvert végétal ???
- Ecole La Fontaine : déjà un revêtement en liège.
- Ecole Gibus : pas facile car très petite et sur dalle.
- Ecole Oudinot : cour assez arborée et ombragée, mais il ne sera pas facile de la désimperméabiliser.

Plantations sur les délaissés de l'autoroute sur 6 à 8000 m², Quai de Polangis et av. Estienne d'Orves.
La bande des 20 m. appartient à l'Etat, le reste a été racheté par la commune.
Dans ce secteur les vignes en déshérence vont être enlevées. Leroy reconnait le ratage
(Nb : scandale sous-jacent des grasses subventions accordées à l'association Green Horse).
Un travail sur un panel d'essences adaptées au lieu est en cours avec Bloom forest (société parisienne). Il faudra amender les sols pour réaliser des plantations. La plantation citoyenne aurait lieu à l'automne 2024.
L'OFB (Office Français de la Biodiversité) labellise des plants génétiquement adaptés qui ont une autosuffisance au bout de 3 ans et qui donnent une forêt résiliente (espace en partie fermé au public).

Assainissement des eaux de ruissellement de l'autoroute étudiée par notre EPT « Paris-Est Marne et Bois ».
Un projet de phyto épuration est envisagé sur les délaissés (au milieu du tronçon polangeois)

Plantations aux pieds des arbres envisagées. Avec 2 stratégies : espace jardiné avec des vivaces entretenues (ex : lavande d'Afghanistan) ou herbes folles mais pour cela il faut changer le regard qu'ont les gens sur les herbes folles...

Bâtis communaux :
Planter en pied de mur avec éventuellement des supports.
Adopter des mesures passives comme peindre les toits en blanc (Gressier, La Fontaine, Jougla…), poser des films solaires UV sur les vitres (il existe désormais une gamme transparente), installer des ventilateurs au plafond de chaque classe (démarche à achever en 2024).
La mise en place de capteurs de CO2 interroge

Attention : règles de replantation durcies notamment par rapport au passage proche des conduites de gaz *(cf. av. Jean Jaurès où on n'a pas replanté les quelques arbres abattus pour un chantier privé).*
Platane de l'avenue Molette condamné : abattage à terme avec bien sur une replantation en faisant attention au type d'arbre qui le remplacera.

Regroupement des Services Techniques Municipaux : Clément Leroy conclut en reconnaissant qu'au total on ne progressera peu vers la désimperméabilisation, puisque tous ces efforts seront contrebalancés par le regroupement des STM sur une friche de 5000 m2 boulevard des Alliés. Il faudrait désimperméabiliser et végétaliser les divers sites actuellement occupés par les STM et on n'en prend pas le chemin (Pointe Floquet appartenant au département, locaux de l'avenue de Diane, déjà fléchés vers le projet immobilier privé du Pavillon de l'Horloge).